

# Compte-rendu AG du GFAM Béarn

## du

## 02 octobre 2010

Nous étions 54 adhérents présents (cf liste), vers 14h45, à la grange Berges de Bedous, pour ouvrir cette AG 2010.

### **Présentation par Roger et Sylvie:**

- leur rôle de modérateur (animation de l'AG, régulation de la parole...)
- le programme de l'AG et les questions diverses : B.Leclerc veut parler d'un cas récent d'installation de jeunes agriculteurs sur Accous.
- Présentation des membres du Comité de Gérance.
- Explication par Gérard du système de vote, et des procurations ; à ce propos, une personne n'a pas reçu la convocation pour l'AG.
- Présentation par Danielle du système de renouvellement du Comité de Gérance, avec la possibilité d'y entrer.

### **1- Rapport d'activités (Blaise)**

#### **Chantier construction de la bergerie :**

Finitions (portails, aérations, gouttières...) ralenties par le besoin de décompresser après les 5 mois intenses de la construction.

Elles seront terminées cette fin d'été. Maxime dit s'y sentir bien et elle a résisté à la dernière tempête, qui n'a pas ménagé GEY et ses alentours, un désastre pour la forêt.

Maxime a exprimé sa grande frayeur lors de la tempête ; il avait peur, le lendemain matin, d'aller sur place. A son grand soulagement, la bergerie était toujours là, intacte.

#### **Électrification bergerie :**

Pas de suite pour :

- le groupe électrogène au gaz ; non convaincant quant à l'efficacité énergétique ; pas d'info sur le coût.
- la récupération des panneaux solaires des cabanes d'estive : non faisable.

Travail donc à discuter et poursuivre, idées ressources de tous sont les bienvenues.

#### **Projet GEY :**

Vous vous souvenez certainement que l'an dernier lors de l'AG, nous avons évoqué la nécessité pour Muriel et Gérard de concrétiser rapidement la vente de leur ferme de Gey.

De nombreuses parts sont arrivées, il n'en manque plus que 115.

Nous avons aussi reçu des propositions d'avance de parts.

Après réflexion et longue discussion, pour que la vente ait lieu cet automne, le Comité de Gérance a décidé de saisir cette opportunité.

Il met donc en place une commission qui gèrera les cessions de parts : elle attribuera les parts avancées aux nouveaux demandeurs. La souscription continue donc et sera close à la fin de cette opération.

Il va sans dire qu'une fois le GFAM propriétaire, nous pourrons mettre en place plus facilement l'aménagement et la transmission de l'outil de travail existant, et c'est bien ce qui nous préoccupe tous !

#### **Candidatures pour la reprise de Gey :**

Rencontres avec quatre postulants ; chacun, porteur d'un projet plus ou moins affirmé, différent, mais toujours intéressant. Rien de déterminé pour l'heure. A continuer...

### Diffusion de la souscription :

- Tenue de stand d'information, au **Salon Asphodèle** (produits bio, alternative écologique et habitat sain) où l'emplacement nous est gentiment offert, à Pau les 11, 12 et 13 décembre : une vingtaine de parts sociales souscrites+ des contacts toujours intéressants.
- **YVELINES sans O.G.M** , novembre 2009 : le collectif « Yvelines sans O.G.M » a invité le GFAM pour mettre en avant les initiatives pour une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé, montrer sa vitalité, la difficulté de l'accès à la terre...  
La solidarité qui nous anime est confrontée à la politique foncière et à la SAFER ; cela nous amène à la recherche d'autres partenaires :communes, Conseils Général, Régional... ?  
Stand et panneaux offerts par « Yvelines sans OGM » ; 9 parts souscrites.  
Denis Vandryes, membre d'« Yvelines sans OGM » souligne l'importance de la présence du GFAM à cette manifestation, pour parler de la question du foncier agricole.
- Invitation par la **Confédération Paysanne Gersoise**, le 16 mars 2010, à Auch : faire connaître les GFAM, illustration avec celui du Béarn et ses réalisations ; une vingtaine de parts souscrites.
- **Festival de Féas (64)** : peu d'intérêt porté à notre stand ; est ce le soleil très présent ?? ou est-ce notre place dans une manifestation festive ? 1 part souscrite et contacts.

**VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE : Oui à l'unanimité.**

## 2- Rapport financier ( Mireille)

### Bilan financier:

Où va l'argent ? <u>Charges</u>		D'où vient l'argent ? <u>Produits</u>	
<b>Ferme Berges ( Maxime)</b>	<b>3 220,86 €</b>	<b>11 750,00 €</b>	<b>Parts sociales</b>
Achat de parcelles et frais afférents	0,00 €		
Travaux bergerie	3 220,86 €		
<b>Dépenses courantes</b>	<b>536,47 €</b>	<b>629,00 €</b>	<b>Recettes courantes</b>
<b>Ferme Berges</b>	<b>168,37 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>Ferme Berges</b>
Impôts	29,00 €		
Assurance	139,37 €		
<b>Ferme Priou ( Mireille et marc)</b>	<b>31,00 €</b>	<b>304,00 €</b>	<b>Ferme Priou</b>
Impôts	31,00 €	152,00 €	Année 2009
		152,00 €	Année 2010
<b>Frais de fonctionnement</b>			<b>Cotisation au fonctionnement</b>
Frais de tenue de compte, photocopies, timbres	<b>337,10 €</b>	<b>25,00 €</b>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 757,33 €</b>	<b>12 379,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>
		<b>11 308,64 €</b>	<b>Solde de l'année passée</b>
		<b>19 930,31 €</b>	<b>Solde au 01 octobre 2010</b>

NB :Document comptable réalisé le 02 septembre 2010.

Jean-Louis demande si, pour plus de visibilité au niveau financier, il ne serait pas possible de faire une présentation séparée des 3 projets ( Arbus, Bedous et Gey) ?

Mireille répond que la présentation de cette année est plus claire ; et qu'avec l'aide d'Aude, elle présentera l'année prochaine, un bilan financier et un compte de résultats, ce qui permettra de répondre à la demande de visibilité des différents projets.

Roger indique que l'on peut perdre en convivialité avec des présentations qui s'adaptent trop aux exigences de l'administration.

Marion dit que ce n'est pas une lourdeur administrative mais plus de clarté.

Une adhérente répond que dans son association, la présentation du bilan et du compte de résultat tient en une seule feuille, qui est claire et lisible par tous.

Mireille précise que sur le solde de 19930,31€ 101,17 € sont réservés pour le fonctionnement ?

### **VOTE DU RAPPORT FINANCIER: Oui à l'unanimité.**

#### **Résolution sur le Capital social du GFAM Béarn ( Danielle):**

Danielle explique que nos statuts nous obligent à voter une résolution sur le capital social détenu par le GFAM Béarn.

Résolution :

"Nous constatons qu'à ce jour, 02-10-2010, le capital social du GFAM Béarn, est fixé à la somme de 83 600€ Il est divisé en 1672 ( mille six cent soixante douze ) parts sociales de 50 € chacune."

**VOTE DE LA RESOLUTION : Oui à l'unanimité.**

### **3- Renouvellement du Comité de Gérance (Danielle) :**

Les 5 sortants, Maxime BAJAS, Emilienne BISCAR, Roger et Danielle BOURCHANIN, et Josette BUR se représentent. Aucune nouvelle personne dans l'assistance ne souhaite se présenter.

**VOTE DU RENOUVELLEMENT DU CG : Oui à l'unanimité.**

### **4- Electrification de la bergerie Berges (Maxime) :**

Maxime explique comment il a fonctionné toute cette année : avec un groupe électrogène. Le bilan financier et écologique est catastrophique. Il envisage de l'éolien et du photovoltaïque pour l'éclairage. Il veut aussi que l'on débattre à nouveau de la résolution votée l'an dernier, "pour une autonomie énergétique", et de la possibilité d'accepter une installation électrique classique par poteau, si la commune le proposait.

Il donne aussi l'exemple de sa maison : le photovoltaïque est juste pour fournir de l'électricité ; de plus, il y a des problèmes de batterie. C'est pourquoi, il envisage de compléter avec de l'éolien.

Un adhérent : y-a-t-il d'autres maisons dans le quartier ?

Réponse : non, et la commune n'a pas voulu électrifier pour ne pas faire monter en valeur les granges et autres maisons.

Question : en Charente, il y a beaucoup de maison avec du solaire, en contrat avec EDF ; est-ce possible sans contrat avec EDF? Et s'il y a surproduction ?

Réponse de Maxime : les batteries ont une certaine capacité de chargement ; une fois chargées, l'électricité produite est perdue.

Dominique : Ce problème de non-branchement électrique, je l'ai vécu au quotidien ; il faut être réaliste ; il y a l'outil de production, mais il y a aussi la maison familiale. Si les poteaux arrivent, il faut dire oui. En attendant, on continue de réfléchir.

Bernard ; les poteaux et l'électricité "facile" en appuyant simplement sur un bouton, n'incite pas ou empêche la réflexion sur les alternatives.

Maxime : ok pour l'alternatif, mais il faut que tout soit pensé au niveau de la consommation (appareil électro, ampoule basse conso...)

Bernard : si il y a électrification, que ferez vous ?

Maxime : d'abord, il y aura électrification de la cabane des chasseurs, et puis nous...!! Je réponds oui aux poteaux, pour une raison : il faut se projeter dans l'avenir, et dans le cas d'un pépin de santé, j'aurais besoin de mécaniser la traîte.

Dominique : un couple dans le quartier depuis 3 ans, a le même dilemme, avec une installation en solaire/éolien.

Question : à propos du choix entre solaire et poteau, ne pourrait-on pas aller voir la mairie ?

Maxime : Cela a été fait il y a 3 ans, mais le devis pour les poteaux était trop élevé, d'où la solution de l'électrification en site isolé. Mais il y a toujours eu des problèmes avec la mairie, très concrets : pas de déneigement en hiver, pas de barrière de protection sur le site du belvédère...

Jacques : quand il y a une demande isolée d'électrification, un devis est réalisé par le syndicat d'électrification ; or, sur le cas de Maxime, il y avait le problème de la grande distance par rapport au village (même problème pour la maison Houndorbe de J.M Domengeu, sur le quartier) ; ainsi, le projet d'électrification par poteau était 90 % plus cher que le solaire ; d'où le choix de ce dernier.

Jacques propose la solution de la chaudière bois, qui nécessite cependant un investissement lourd ; avec la maison et la bergerie, c'est une piste à creuser ; je suis partant.

Michel : il fait une autre proposition, celle du biométhane : c'est la production d'électricité à partir du gaz émis par la décomposition du fumier. Un exemple : un agriculteur, Pierre "LEBE" dans le 65. Cela a un coût important, mais des subventions existent avec le Conseil Général du 65.

Pour ma part, je suis alimenté par une pico-centrale hydro-électrique, avec une puissance plus importante que celle demandée pour l'exploitation de Maxime, et j'ai quand même des problèmes, car je travaille en "lactique", ce qui nécessite pas mal d'énergie.

Roger : Il y a toujours des avancées dans ces énergies nouvelles ; or, nous avons un choix à faire à un moment "t" ; il y aura une décision difficile à prendre.

Gérard : Il y a un intérêt à se poser la question, mais le coût d'une installation indépendante est considérable. Or, le GFAM a besoin de financement pour le projet de Gey et d'autres à venir ; le GFAM n'est pas assez costaud pour ce type de financement ; il faut chercher des financements ailleurs.

Francis : Il y a urgence à trouver une solution.

Christian : le problème est complexe mais la priorité, c'est Maxime.

En énergie verte, la première à favoriser, c'est le solaire, car avec l'éolien et l'hydraulique, il y a des problèmes pour le froid. Enfin, si les poteaux arrivent, il ne faut pas passer à côté. Je suis partant pour la Commission.

Jacques : il faudra faire des devis pour tester les propositions.

Roger lit le projet de résolution, préparé par le Comité de Gérance sur l'électrification de la bergerie :

« Après une année de fonctionnement de la bergerie, le Gfam n'est pas en mesure de proposer une solution satisfaisante pour l'électrification. Pour faciliter le travail du berger, le Gfam s'autorise, si la municipalité décidait l'électrification du quartier, à saisir l'opportunité d'un branchement EDF par poteaux. Le Gfam continue à travailler sur une électrification alternative (solaire...) qui apporterait le même confort de travail. »

Monique voudrait un rajout « avec un opérateur de notre choix ».

Bernard lui, voudrait le rajout « avec un fournisseur d'énergie verte ».

Frédéric demande ce que c'est qu'une énergie verte ?

Roger dit que c'est un autre débat, plus long.

Un autre adhérent demande le rajout « avec un meilleur confort ».

Blaise veut le rajout sur « le choix de l'opérateur ».

Jacques : c'est au locataire de choisir.

Roger : ces rajouts n'apportent rien par rapport au sens de la résolution finale. Il demande, au vu de l'heure de passer au vote, et puis de faire une pause dans les débats.

**VOTE DE LA RESOLUTION: non = 5 ; abstention = 4 ; oui = 80. (dont 54 présents et 35 pouvoirs nominatifs ). Les pouvoirs non nominatifs, soit 19, n'ont pas été utilisés.**

#### **4- Le projet de Gey (Frédéric et Gérard) :**

Un diaporama permet de présenter le système d'avances de parts sociales (ps), dans le cadre de l'achat de la propriété sur Gey.

En résumé: sur les 500 ps à 50 €(soit 25 000 €) nécessaires pour l'achat de Gey (propriété qui appartient à Gérard et Muriel), nous en avons récolté 400 ; or, il y a urgence à acheter afin de lancer la dynamique du nouveau projet du GFAM. Nous avons reçu des propositions d'avance de ps, et le Comité de Gérance a accepté. Avec ce système d'avance de ps qui permet l'achat rapide de la propriété Gey, 2 choses changent :

les avanceurs de ps souhaitent recouvrer leur argent

la souscription continue, et au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux porteurs de parts, le Comité de

Gérance ré-attribue les parts sociales aux nouveaux demandeurs ; et ceci, jusqu'au recouvrement de toutes les ps avancées.

Puis, le débat commence.

Question : comment va se passer la transmission ?

Gérard : nous allons rester fermiers du Gfam pendant 4 ans, jusqu'à notre retraite. Mais, une installation progressive est possible avant ce terme.

Mireille : depuis les débuts du GFAM, c'est une démarche inédite ; c'est la première fois que l'on va gérer la transmission d'une exploitation.

Francis : qui va décider en dernier ressort, du choix des nouveaux agriculteurs ?

Gérard : c'est le Comité de Gérance et puis, l'AG du GFAM Béarn.

Francis : cela peut être conflictuel.

Dominique invite Gérard à donner l'exemple de Jérémy et Enora, qui se sont portés candidats.

Gérard : nous étions en accord sur les valeurs de la reprise de l'exploitation, et aussi en accord sur la période du passage de témoin.

Francis : et si cela convient à Gérard et Muriel, mais pas avec le Comité de Gérance ?

Jean-Louis : la difficulté n'est pas dans la transmission, mais dans la connaissance des attentes d'un jeune et à s'y préparer.

Martine : le troupeau fait-il partie de la transmission ?

Roger : oui, mais il y a d'autres possibilités.

Gérard confirme, en disant que les brebis sont adaptées au lieu, mais que d'autres possibilités sont ouvertes.

Question : pourquoi ne pas prendre maintenant des jeunes et leurs transmettre terres, granges et savoir-faire ?

Gérard : on n'a pas la vocation.

Bernard : il y aura quand même une période intermédiaire ?

Gérard : oui, mais il ne s'agira pas d'une association.

Louis : c'est un projet intéressant, car il perpétue le travail de Gérard et Muriel.

Hélène : pourquoi y a-t-il urgence à acheter la propriété ?

Gérard : nous avons des échéances de remboursement de prêt pour l'achat de la propriété.

Lucien : il existe des aides à la transmission d'une exploitation, pour le fermier, d'environ 3000 €

Marion : cette aide s'appelle le parrainage.

Roger : nous avons rendez-vous avec le géomètre lundi 04 octobre, pour le bornage.

Bernard : où habitera le futur repreneur ?

Roger : plusieurs possibilités ont été entrevues avec les premiers postulants : construction d'une maison sur la propriété ; une grange transformée en maison d'habitation, mais cela entrainerait la construction d'un bâtiment d'exploitation.

Cela reste un problème.

Christian : il y a la possibilité de vivre ailleurs que sur la propriété.

Dominique : il y a aussi la ruine de la maison Abraham, proche de la propriété, et pour laquelle, fait nouveau, la Commune de Sarrance s'est engagée à négocier l'achat pour un futur repreneur de Gey.

Gérard : ce serait idéal.

Roger : demande à discuter de l'unité totale de l'outil de production.

Sylvie : que fait-on du fermier en fin de carrière ?

Maxime : inclure une maison sur une exploitation a un coût énorme.

Jérôme : il y a nécessité d'avoir la maison très proche de l'exploitation ; par exemple, lors des agnelages.

Dominique : tout est possible, pourquoi pas une yourte ?

Marion : des travaux seront nécessaires sur les 2 granges ; donc, il sera difficile de faire des investissements supplémentaires pour une maison.

Christian : le Gfam, c'est avant du tout du foncier ; une grange ou une maison, c'est de l'immobilier qui aura un coût d'entretien très important. Il faut trouver le juste milieu.

Jacques : le système d'avance au Pays-Basque a marché ; un fond bancaire peut être créé.

Jean-Louis : au Gfam, ce que l'on prône, c'est un modèle d'agriculture paysanne ; ainsi, il y a un paradoxe à débattre longuement du type d'électrification de la bergerie de Maxime, et de dire que le repreneur de Gey pourra faire des aller-retours tous les jours entre son exploitation et sa maison à Sarrance ou ailleurs. Il vaut mieux que nous discussions de la dimension "métier". De plus, il y a possibilité de faire du logement social proche de l'exploitation, à charge des pouvoirs publics.

Mireille : propose qu'il y ait 2 logements sur place.

Roger : propose que l'on se réserve ce thème de discussion pour l'année prochaine : l'unité de l'outil de travail, avec des sujets proches comme l'émiettement du territoire, la volonté de rester, lors de sa retraite, sur son lieu de vie...

Lucien : se demande comment le propriétaire Gfam pourra payer à l'avenir les frais d'entretien des bâtiments ? ne pourrait-on pas faire des études pour évaluer ces frais ?

Danielle : rien n'interdit un appel à souscription pour du gros entretien.

Roger : précise que l'entretien courant revient au fermier et que l'entretien d'usure revient au propriétaire, donc au Gfam. Le Comité de Gérance a décidé de faire une étude pour le projet de Gey.

Marion : dit que nous avons déjà eu ce débat l'an dernier ; et qu'il avait été dit 2 choses : on ne pouvait user de ps pour l'entretien ; et qu'il fallait penser à un fond d'amortissement.

Maxime : il y a eu quelques dégâts quand même avec la tempête sur la bergerie, et il a passé un accord avec l'assureur : il se chargeait de la main d'oeuvre, et l'assureur payait les matériaux.

Dominique : donne l'exemple de la ferme de Langlatte sur laquelle ils ont travaillé : tous les travaux étaient à leur charge, en tant que fermiers.

Roger : indique que ce sujet a déjà été discuté, et tranché, l'an dernier. Il faut penser à Gey pour l'année prochaine.

Denis : est-ce que légalement, on a le droit d'utiliser des ps pour l'entretien ?

Danielle : rien dans nos statuts, ne l'interdit.

Jacques confirme mais ces ps doivent être prévues pour cela, dès le départ de la souscription.

Blaise : il s'agit d'entretenir l'outil de travail.

Roger : pour clôturer le débat, nous allons poser la question à un juriste.

Danielle : propose les reçus de ps aux présents de l'AG.

## 5- Questions diverses :

Bernard se propose de **présenter le cas d'une reprise d'exploitation sur Accous, suite au décès brutal du paysan**, en l'occurrence Jean-François Guiraute.

Mort du paysan au printemps, pas d'héritier, quelques agriculteurs assurent la transition (troupeau à s'occuper, traite, fabrication...). Certains habitants, dont Bernard, ont cherché à favoriser la reprise par un jeune, car « Johnny » (c'était le surnom affectif de JF Guiraute) avait pensé à cette démarche. Pour Bernard, l'expérience fut riche :

contacts avec repreneurs jeunes, repreneurs opportunistes de terres, agriculteurs anciens et amis de Jonhny... le fait que certains, de façon affichée ou cachée, aient aidé (financièrement ou techniquement) à installer un jeune ; qu'une réflexion sur les futurs et nombreux départs en retraite des agriculteurs locaux débute ; bref, qu'une dynamique s'était mise en place et qui dépassait largement le cadre agricole.

Un gros problème fut l'urgence administrative à gérer ; quelques maladresses ; et des agriculteurs opportunistes qui ont récupéré de bonnes terres.

Conclusion : un jeune couple de Borce serait sur le coup pour reprendre, mais pour l'instant, les bâtiments sont vides et quelques terres intéressantes ont été dilapidées en « agriculture du dimanche » ou pour des « déjà gros agriculteurs » du coin....

Bernard demande au Gfam ce qu'il peut faire dans ce cadre là ?

Roger indique que le Gfam montre une autre direction.

Jean-Louis explique qu'une minorité, bien organisée et active, peut avoir un impact sur les décisions.

Maxime rappelle qu'il faut se battre de façon collective, car tout seul, c'est difficile ; il donne son exemple, avec les communaux que lui a attribués la commune : très loin de son exploitation.

Jean-Louis dit que nous ne sommes pas nombreux à vivre dans la vallée, qu'il y a peu d'élus parmi nous et donc, qu'il est difficile d'impacter ; cependant, il faut garder espoir : il y a un essaimage qui se réalise, petit à petit.

Roger indique qu'il est plus de 18h30, et que nous clôturons là les débats ; ceux-ci peuvent continuer autour d'un verre ou lors du repas. La séance est levée. Merci à tous.